

ÉCHOS

D'un continent à l'autre...

LE MAROC INVESTIT DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE PROPRE

Le Maroc a confié la construction d'une centrale thermo-solaire d'un coût de 469 millions d'euros à l'entreprise espagnole Abengoa, a indiqué jeudi le groupe dans un communiqué.

Un accord a été signé par Abener, filiale d'Abengoa, et l'Office national d'électricité marocain (ONE, public), selon ce communiqué diffusé sur le site Internet du groupe.

Le contrat porte sur la construction et le maintien des installations durant les cinq premières années. Cette centrale à cycle combiné, d'une capacité de 470 mégawatts, sera construite au sud d'Oujda (nord-est) à Béni Mathar et devrait en-

trer en fonction au début de 2009, selon l'ONE.

Le projet prévoit notamment l'installation de capteurs solaires sur l'équivalent de cinq stades de football, indique Abengoa. Ces installations, qui assureront 20% de "l'énergie propre" escomptée, ont bénéficié d'une subvention de 43 millions de dollars (32,1 millions d'euros) du Fonds mondial pour l'environnement (GEF) de la Banque mondiale.

Pour rappel, l'objectif est de porter la part des énergies renouvelables (solaire et éolien) à 10% en 2012 contre 4 % actuellement.

Source: *Le Matin* (Maroc), 21-06-07

FAUT-IL BLÂMER Mme YOLANDE JAMES ?

EDITORIAL



Mme Yolande James, Ministre de l'immigration et des communautés culturelles (au centre de la photo) avec quelques journalistes des médias ethniques le 18 juin dernier

Yolande James est jeune. Elle fut élue députée libérale à 2 mois de son 27^{ième} anniversaire et devint ministre de l'Immigration et des communautés culturelles, le 18 avril dernier, à 7 mois de son trentième.

Sa fougue juvénile, elle semble l'avoir consacrée, en partie, à dresser des ponts entre sa communauté d'origine et ses autres concitoyens.

Membre du Barreau du Québec, elle n'a pas mis son background professionnel et universitaire au service de la Répression de la délinquance, mais au service de l'insertion. Ce fut quand elle était membre du comité organisateur du mois de l'Histoire des noirs à l'Université de Montréal et surtout en tant que présidente du Groupe de travail sur la pleine participation des communautés noires à la société québécoise.

Devoir de députée ou népotisme ?

Devrions-nous accuser Yolande James de népotisme alors qu'elle se démenait contre des préjugés dont souffre sa communauté d'origine ? Devrions-nous l'accuser de favoritisme quand, sous sa présidence, le travail d'un groupe a pu drainer 2,7 millions de dollars, sur 3 ans, pour l'insertion économique des entrepreneurs noirs ? NON !

Non, parce que Mme James n'a fait que ce que doit faire tout député issu des communautés culturelles: Donner d'abord l'heure juste sur sa communauté d'origine et sur les problèmes spécifiques qui entravent son intégration dans le pays d'accueil.

Mme James avait agi dans le cadre de missions ponctuelles qui traitent d'une

problématique bien particulière. Maintenant qu'elle est Ministre, elle a toute la latitude (et le devoir, certes) d'appliquer l'expérience acquise au cas de la plus vulnérable des communautés, après celle noire: la Notre qui ne finit pas de souffrir des retombées néfastes du 11 septembre et de certains préjugés alimentés (hélas) à même les actions et les discours de certains de nos députés.

Des débats comme celui d'Hérouxville ont été l'aboutissement de certains discours (trop médiatisés) tenus par certains illuminés mais aussi par des réactions disproportionnées de certains politiciens, membres de notre communauté.

Qui boudier alors ?

Faut-il boudier Yolande James luttant pour l'intégration de la communauté noire ou une politicienne comme Mme Fatima Houda-Pépin parrainant une motion (préventive s'il vous plaît !) contre d'hypothétiques tribunaux religieux ?

Mme Houda-Pépin est assez intelligente pour se rendre compte des dommages collatéraux provoqués par le parrainage d'une telle motion, dommages qui ont fait surtout du mal à la majorité silencieuse car cette majorité s'est vue du jour au lendemain mise dans le même sac qu'une extrême minorité d'illuminés.

Mme Houda-Pépin a-t-elle donné l'heure juste en ce qui concerne notre communauté et sa capacité d'intégration, durant tous ses mandats à l'Assemblée nationale ? Si la réponse est négative, il serait encore temps de suivre l'exemple de Mme Yolande James.

A. El Fouladi

Télex ... Télex ... Télex ... Télex ...

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand, ainsi que la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Mme Yolande James, ont annoncé aujourd'hui une aide financière totale de 2,7 M \$, sur trois ans, incluant la contribution attendue du secteur privé, pour favoriser l'entrepreneuriat au sein des communautés noires.

(...) A la suite du dépôt en 2006 du rapport du groupe de travail sur la pleine participation des communautés noires à la société québécoise, que Mme James a présidé à titre de députée, le ministre Bachand a regroupé des Québécois des communautés noires et des acteurs du milieu entrepreneurial pour proposer des mesures visant à soutenir le développement de l'entrepreneuriat au sein des communautés noires du Québec. Au terme de ses travaux, ce groupe de travail a identifié quatre mesures:

Sensibiliser à l'entrepreneuriat et accompagner les entrepreneurs noirs:

3 organismes, issus respectivement des communautés noires antillaise, africaine et anglophone recevront chacun 120.000

dollars par an pendant trois ans;

Répondre aux besoins de mentorat:

Constitution d'une cellule de mentors dédiée aux entrepreneurs des communautés noires. (30 000 \$ par an pendant trois ans.

Sensibiliser et former la société d'accueil à la diversité ethnoculturelle:

Des sessions de sensibilisation et de formation à la diversité ethnoculturelle seront offertes aux réseaux gouvernemental, privé et communautaire de soutien à l'entrepreneuriat. (80 000 \$ sur trois ans);

Faciliter l'accès au financement:

Le MDEIE contribuera à mettre sur pied un fonds de 1 Million de dollars pour le démarrage d'entreprises, qui sera financé majoritairement par le secteur privé. En plus, un soutien supplémentaire de 450 000 \$ sur trois ans, versé par le MDEIE, servira à couvrir les frais d'exploitation de ce fonds.

Par ailleurs, le MDEIE confiera à un expert le mandat d'examiner la pertinence et la faisabilité de constituer un fonds de croissance d'entreprises (...)

D'après un communiqué de CNW Telbec/ (26/06/07)

© Une production de
MAGHREB CANADA EXPRESS
D'un Continent à l'autre
<http://www.maghreb-canada.ca>
ISSN 1708-8674
Dépôt légal: 2550843
N° TVQ: 1046238661
N° TPS: 86074 3798 RT0001

Directeur de Publication
Abderrahman El Fouladi, Ph.D.
866, De l'Église,
Verdun (Qc) H4G 2N2 Canada
Correspondants au Maghreb:
Anouar Chennoufi (Tunisie)
Salahedine Lemaizi (Maroc)

Caricaturiste:
Le Hic (Baba-Ahmed Hicheme)
(Algérie)
Infographie:
Abderrahman El Fouladi
Impression:
Hebdo Litho (Saint-Léonard)

Maghreb Canada Express est un mensuel publié au Canada, depuis le 1^{er} juillet 2003. Il est distribué gratuitement dans la région de Montréal, d'Ottawa et de Sherbrooke.
Contact :
journal@maghreb-canada.ca
Tel. (514) 576-9067